

Sujet : Fwd: garderie

De : Mairie d'Aussac-Vadalle <mairie@aussac-vadalle.fr>

Date : 17/03/2020, 09:42

Pour : Gérard Liot <maire@aussac-vadalle.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : garderie

Date : Tue, 17 Mar 2020 09:08:41 +0100

De : RIOUX Isabelle PREF16 SP CONFOLENS <isabelle.rioux@charente.gouv.fr>

Pour : TOURRIERS <mairie.tourriers@wanadoo.fr>, ANAIS <contact@mairie-anais.fr>, AUSSAC-VADALLE <mairie@aussac-vadalle.fr>

Messieurs les maires,

Suite à un entretien avec Mme Etcheverry, inspectrice d'académie, et M. Danède, maire de Tourriers, je tiens à attirer votre attention sur le fait que seuls les enfants des personnels soignants réquisitionnés peuvent être accueillis à l'école primaire d'Anais.

Les enfants des personnels municipaux et des enseignants, quand bien même ces derniers participeraient au fonctionnement de cette garderie, n'entrent pas dans le champ de cet accueil, en application de l'arrêté du 14 mars 2020 en son article 4.

Je vous demande donc de mettre immédiatement en application ces prescriptions.
Comptant sur votre compréhension.

Considération distinguée

--



Mme Isabelle RIOUX
Sous-préfète de Confolens
Sous-préfecture de Confolens
Rue Babaud Lacroze 16500 CONFOLENS
Tél: 05.17.20.34.05
Courriel: isabelle.rioux@charente.gouv.fr
Site internet: www.charente.gouv.fr



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.